Bulletin du travail

mise à jour mensuelle des conventions collectives
janvier 2015

Principales activités de négociation

Parmi les principales négociations en cours[1] en janvier, certaines des plus importantes étaient conclues entre :

- **Université de Toronto et Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)** : les membres de la section locale 3902 (unité 3) du SCFP ont voté en faveur d'une grève, si aucune entente n'est conclue avec l'université au plus tard le 26 février. L'unité 3, laquelle représente les chargés de cours à temps partiel, les chargés de cours de rédaction, les professionnels de la musique et les chargés de cours adjoints à temps partiel, négociait avec l'employeur depuis le 31 octobre 2014, après que la convention collective ait expiré le 31 août 2014. Les adjoints à l'enseignement (unité 1) ont aussi voté en faveur d'une grève en novembre 2014. Les deux unités, 1 et 3, couvrant environ 5 000 employés, sont essentiellement préoccupées par les salaires et la sécurité d'emploi. Des pourparlers de conciliation, avec l'aide d'un conciliateur, ont eu lieu au cours mois de février.

- **Alberta Health Services (AHS) et Alberta Union of Provincial Employees (AUPE)** : le 19 janvier, la médiation entre les parties s'est interrompue lorsque l'AHS a avisé l'AUPE que l'augmentation salariale d'un pour cent, proposée précédemment, serait remplacée par un gel salarial. À la fin de janvier, puisque les négociations étaient dans une impasse, l'AUPE a fait une demande d'arbitrage des différends. La convention collective précédente, qui a expiré le 31 mars 2014, couvre 22 000 employés de soutien général qui travaillent dans les services de santé.

Une liste mensuelle à jour des Négociations clés est disponible sur le site Web du Programme du travail sous l'onglet Ressources.

Règlements conclus

- En janvier, neuf principales négociations collectives ont été conclues pour un total de 16 860 employés. Cinq ont été conclues par négociation directe, deux par le biais de la médiation, une par le biais de la conciliation et une par négociation après un arrêt de travail.
- Sept conventions couvrant 12 960 employés ont été conclues dans le secteur public et deux conventions visant 3 900 employés ont été signées dans le secteur privé [Graphique 1, (a)].
- Une entente couvrant 3 000 employés a été conclue dans la sphère de compétence fédérale.
- Dans les sphères de compétence provinciales, quatre ententes ont été conclues en Alberta, deux en Saskatchewan et une dans chacune des provinces du Québec et de l'Ontario.
- Le secteur de l'administration publique représentait la plus forte proportion d'employés (38 %) couverts par les règlements conclus en janvier, suivi de près par le secteur du transport (31 %) [Graphique 1, (b)].

Graphique 1 : Règlements de conventions collectives, janvier 2015

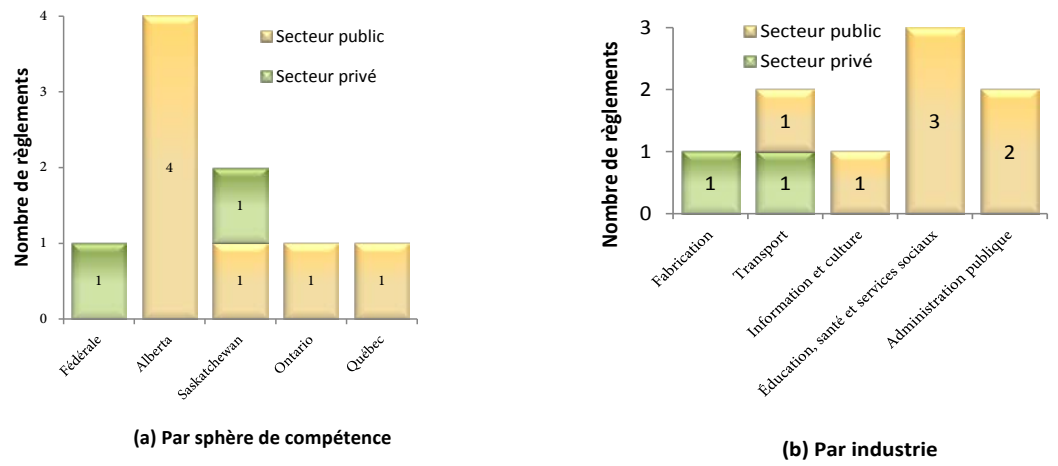

(a) Par sphère de compétence

(b) Par industrie

Les textes des conventions collectives sont accessibles sur la Négothèque, tandis que la liste des Règlements ratifiés en 2015 est accessible sous l'onglet Ressources sur le site Web du Programme du travail.

Résultats des règlements

Salaires

- L'ajustement salarial annuel moyen du taux de base[2] (pendant la durée des conventions) parmi les règlements des principales conventions collectives en janvier était de 2,4 % [Graphique 2, (a)].
- Cet ajustement (2,4 %) était plus faible que celui (2,9 %) enregistré lors de la précédente ronde de négociations entre les mêmes parties.
- En raison de la chute des prix du pétrole, la Banque du Canada prévoit qu'en 2015, le taux d'inflation variera entre 0,3 % et 1,2 %[3]. Ce taux pourrait demeurer faible au-delà de 2015. Tant que l'inflation demeure sous ou autour de la cible de 2 % de la Banque du Canada, le salaire réel des employés couverts par les règlements en janvier devrait augmenter pendant la durée de leurs conventions.
- Les 3 000 employés de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, couverts par la seule entente conclue en janvier dans la sphère de compétence fédérale, ont reçu l'augmentation salariale la plus élevée (3,0 %).

- Les conventions dans le secteur public ont enregistré une augmentation salariale moyenne de 2,4 %, très semblable à la moyenne dans le secteur privé (2,3 %).
- Parmi les sphères de compétence provinciales, l'Alberta a obtenu l'ajustement salarial moyen le plus élevé (2,6 %).
- Parmi toutes les industries, le secteur du transport a obtenu l'ajustement salarial moyen le plus élevé (2,8 %), tandis que celui de la fabrication a enregistré le plus faible taux (0,0 %), issu du seul règlement conclu dans ce secteur d'activité, donnant lieu à un gel salarial [Graphique 2, (b)].

Graphique 2 : Ajustements salariaux, janvier 2015

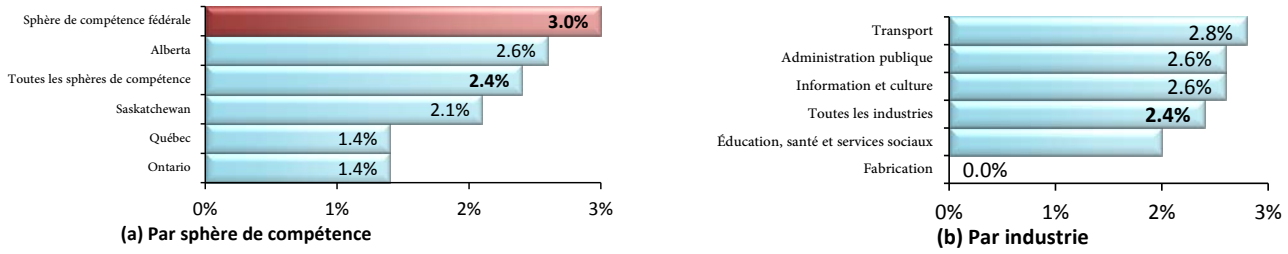

De plus amples renseignements sur les Règlements salariaux sont accessibles sous l'onglet Ressources sur le site Web du Programme du travail.

Durée

- La durée moyenne des conventions conclues en janvier était de 54,2 mois [Graphique 3, (a)]. La durée moyenne était plus longue dans le secteur public (57,8 mois) comparativement à celle dans le secteur privé (42,5 mois).
- La précédente ronde de négociations entre ces mêmes parties s'est traduite par une durée des conventions de 38,4 mois en moyenne.
- La convention ayant la plus courte durée (24 mois) a été négociée entre Evras Inc. et 900 de ses employés en Saskatchewan.
- La convention ayant la plus longue durée (60 mois) a été négociée par cinq différentes parties. Une de ces conventions a été conclue au Québec et couvrait 2 000 employés du secteur de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Les quatre autres conventions ont été conclues en Alberta et couvraient un total de 9 270 employés.

Graphique 3 : Durée des conventions, janvier 2015

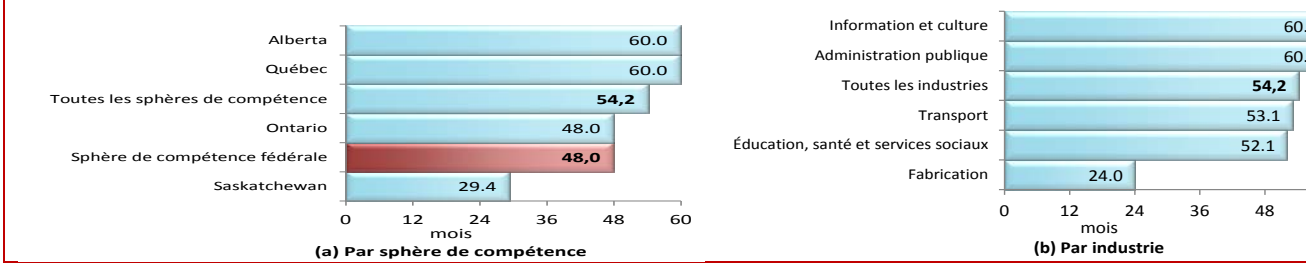

Principaux arrêts de travail

- Un principal[4] arrêt de travail a eu lieu en janvier dans le secteur public en Ontario, entre le Centre d'accès aux soins communautaires (CASC) et l'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario (AIIO)[5]. Il impliquait 608 employés et s'est traduit par 610 jours-personnes non travaillés (JPNT). En décembre, trois arrêts de travail impliquant 11 440 employés ont enregistré 18 280 JPNT.

Plus d'informations sur les Arrêts de travail au Canada sont disponibles sous l'onglet Ressources sur le site Web du Programme du travail.

En vedette

Analyse documentaire

- Le Congrès du travail du Canada et le Centre for Research and Education on Violence Against Women and Children (Université Western) ont récemment publié les résultats préliminaires de leur enquête sur la violence familiale en milieu de travail dans leur rapport *Can Work Be Safe When Home Isn't?.* Le tiers des participants à l'enquête ont déclaré avoir subi ou subir actuellement de la violence familiale. Parmi ces personnes ayant déclaré avoir vécu une expérience de violence familiale, plus de la moitié (54 %) indiquent que la violence continuait au travail. Une proportion de 82 % affirmait que la violence familiale affectait négativement leur rendement au travail. Le rapport conclut en soulignant que pour mieux répondre en matière de violence familiale dans le milieu de travail (pour la victime et l'agresseur), il faudrait les efforts conjugués des législateurs, des employeurs, des syndicats et des avocats.

- La Banque du Canada dans son *Rapport sur la politique monétaire* prévoit que la récente baisse des prix du pétrole brut aura un effet négatif sur la croissance économique au Canada et l'inflation sous-jacente. Toutefois, aux États-Unis et mondialement, la baisse des prix du pétrole devrait stimuler la croissance économique. Le taux de chômage au Canada devrait augmenter au fur et à mesure que les industries liées au pétrole réduisent le niveau de leur main-d'œuvre et que l'activité économique dans les régions productrices de pétrole ralentit. Cependant, l'effet de la baisse des prix du pétrole variera grandement selon la région et l'industrie, le secteur de la fabrication devrait par contre profiter de coûts de transport plus faibles. L'annexe de ce rapport fournit également aux lecteurs un résumé démontrant l'impact de la baisse des prix du pétrole sur l'économie canadienne.

- Dans son étude, *An Employment-Oriented Investment Strategy for Europe,* du Plan d'investissement proposé par la Commission européenne, l'Organisation internationale du travail(OIT) estime que ce plan est susceptible de créer plus de 2,1 millions de nouveaux emplois nets d'ici le milieu de 2018. Ce rapport explique comment la reprise économique en Europe s'essouffle, et que le nombre d'emploi peine à revenir aux niveaux enregistrés avant la récession. Le rapport soutient que l'investissement accru aidera à stimuler l'emploi. Afin d'accroître le niveau de l'emploi, trois critères devraient être satisfaits; l'investissement devrait être dirigé vers les pays et dans les secteurs qui ont le plus besoin de création d'emplois; le secteur privé devrait aussi investir; et un investissement complémentaire devrait être réalisé dans le développement des compétences.

Contact

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec la Division de l'information et de la recherche sur les milieux de travail ou téléphoner au 1-877-259-8828. Si vous avez une unité d'entreprise immatriculée au fédéral (100 employés ou plus) ou au provincial (500 employés ou plus), en utilisant le lien ci-dessus, veuillez nous faire parvenir le protocole d'entente ou toute autre documentation si une convention collective a été conclue.

Note : Ce bulletin est basé sur les données/informations de janvier 2015 et recueillies le 16 février 2015. Les données sur les arrêts de travail ont été recueillies le 24 février 2015.

1 Toutes les données présentées dans ce bulletin concernent les principales conventions collectives visant 500 employés ou plus à travers le Canada.

2 Le taux de base salarial reflète la classification ayant la plus faible rémunération parmi les employés qualifiés de l'unité de négociation.

3 Rapport sur la politique monétaire, Banque du Canada, Janvier 2015.

4 Les principaux arrêts de travail impliquent 500 employés ou plus. Les données sur les arrêts de travail de janvier n'incluent que les données préliminaires pour la province de l'Ontario.

5 L'arrêt de travail entre le Centre d'accès aux soins communautaires (CASC) et l'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario (AIIO) s'inscrit dans un plan d'action plus vaste. Le 30 janvier, 2 760 employés représentés par l'AIIO – travaillant pour neuf CASC — ont fait la grève suite à l'échec des pourparlers ayant eu lieu pendant le mois. Seule, la convention entre le CASC central et l'AIIO couvre plus de 500 employés, et de ce fait, est considérée comme étant un « principal arrêt de travail ».